

13 déc 2013 -17:45

Appartient à Conseil des ministres du 13 décembre 2013

Reconnaissance officielle du titre d'artisan

Sur proposition de la ministre des PME et des Indépendants Sabine Laruelle, le Conseil des ministres a approuvé en troisième lecture, un avant-projet de loi qui vise à désormais reconnaître officiellement le titre d'artisan.

L'avant-projet a été soumis une seconde fois au Conseil d'Etat et a été adapté. Il a également reçu un avis favorable des Régions.

L'avant-projet introduit une définition précise de l'artisan dans la législation. Un artisan est une personne physique ou morale active dans la production, la transformation, la réparation, la restauration d'objets, la prestation de services dont les activités présentent des aspects essentiellement manuels, un caractère authentique, développant un certain savoir-faire axé sur la qualité, la tradition, la création ou l'innovation. L'entreprise artisanale ne peut occuper plus de 20 travailleurs. Des dérogations à cette condition sont possibles par arrêté royal. L'ensemble de ces entreprises sera repris dans un répertoire mis en place au sein du SPF Economie.

L'avant-projet permettra de développer des actions de promotion spécifiques aux artisans et de fixer les modalités d'une reconnaissance des professions artisanales en tant que telles.

Avant-projet de loi portant définition légale de l'artisan

Voir le communiqué de presse de la ministre ci-joint.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture
Avenue de la Toison d'or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 250 03 03
<http://www.sabinelaruelle.be>